

Lettre d'info - décembre 2025



Bonjour à tous et toutes !

Je suis Jessica, chargée de projets à l'association Bourgogne Énergies Renouvelables.

Je suis ravie de vous présenter la newsletter du mois de décembre.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, qu'elles soient propices à faire le plein d'énergie !

Bonne lecture !

ACTUALITÉS

Fermeture pendant les fêtes

Nous passons en mode veille, le temps de recharger nos batteries, du 24 décembre au 02 janvier 2026 inclus.



Nos services seront fermés du 25 décembre au 02 janvier 2026 inclus.

Toute l'équipe de BER vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année !



850000 logements ne seront bientôt plus des passoires thermiques.

Le coefficient d'énergie primaire (CEP) de l'électricité va passer de 2,3 à 1,9 au 1er janvier 2026.

Ce coefficient exprime la quantité d'énergie disponible dans la nature avant transformation nécessaire pour fournir 1 kWh d'électricité en énergie finale, c'est-à-dire au moment de sa consommation (plus sa valeur est faible, meilleure est la conversion). Il permet ainsi de prendre en compte les pertes de production, de transformation et de transport des différentes sources d'électricité, et de comparer entre elles les énergies fissiles, fossiles et renouvelables.

Le CEP varie selon le mode de production de l'électricité :

- 3,9 pour les centrales nucléaires,
- 3,6 pour les centrales thermiques fossiles,
- de 1 à 2 pour l'éolien,
- 1,4 pour le photovoltaïque au sol...

On pourrait donc penser que la baisse du CEP prévue en 2026 reflète l'évolution du mix énergétique français, avec une part accrue de l'éolien et du photovoltaïque. Pourtant, si le coefficient de 2,3 était bien un coefficient calculé au niveau national, la valeur de 1,9 correspond en réalité au coefficient par défaut proposé par la Commission européenne, destiné aux États membres ne disposant pas de la capacité de calculer leur propre coefficient.

Conséquence directe de ce changement : les DPE — dont le calcul repose sur le CEP — des logements chauffés à l'électricité seront améliorés de manière purement réglementaire sans amélioration réelle des performances. Ainsi, 850 000 logements sortiront, par simple effet de calcul, des classes F ou G du DPE, et 1,2 million de logements locatifs ne seront plus soumis à l'obligation de rénovation pour pouvoir rester sur le marché. Ils ne seront donc plus considérés comme des passoires énergétiques, alors même que leurs factures de chauffage resteront inchangées.

Par ailleurs, cette évolution risque de décourager certains ménages d'engager des travaux de rénovation énergétique. Pour ceux qui décideraient malgré tout de rénover, elle pourrait les inciter à choisir des solutions techniques moins ambitieuses, voire à installer des équipements électriques moins performants pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Une occasion manquée de réaliser une rénovation réellement performante : une opportunité qui ne se présente que deux fois par siècle pour un logement !

Changer le thermomètre permet-il vraiment de faire baisser la fièvre ?

Pour en savoir plus

Retour sur le mois de novembre...

Retour sur la 12e rencontre de l'hydroélectricité en Bourgogne-Franche-Comté



Les 6 et 7 novembre 2025, l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont réuni plus de 200 participants lors de la 12^e Rencontre de l'hydroélectricité, un rendez-vous incontournable pour les acteurs de la filière à laquelle B.E.R. a activement participé.

La première journée a débuté par la visite de la centrale d'Ounans (Jura), permettant aux 80 participants d'observer l'avancement du chantier et d'échanger avec les acteurs du projet, suivie d'une conférence rassemblant près de 100 personnes sur les enjeux régionaux et nationaux de l'hydroélectricité.

Le lendemain à Beaune, plus de 220 participants ont pris part à une journée dédiée à l'optimisation de la production hydroélectrique. Tables rondes, atelier technique, conférences et forum professionnel ont permis de partager innovations, retours d'expérience et outils pour améliorer performance, rendement et maintenance des installations.

Ces deux journées ont confirmé le dynamisme de la filière et l'engagement de l'ADEME et de la Région pour accompagner le développement et la modernisation des installations hydroélectriques.

Journée nationale contre la précarité énergétique



Le 21 novembre, B.E.R. a animé un atelier "Fresque de la Précarité Énergétique" au centre social du Pays d'Arnay Liernais. Cette animation s'est tenue dans le cadre du festival des solidarités du centre social, événement organisé par un collectif d'associations mais aussi dans le cadre de la journée nationale contre la précarité énergétique.

Avec la participation de 10 élus et professionnels de l'action sociale, nous avons pu échanger pendant 2h30 sur les causes et conséquences, freins et solutions afin d'agir collectivement sur notre territoire.

Cette fresque a été l'occasion de continuer de sensibiliser, fédérer et interpeler sur ce sujet, qui touche 12 millions de personnes en France et près de 34% des ménages en Bourgogne-Franche-Comté.

Atelier "tu perds watt" Gîtes de France



Le 20 novembre, à la Maison du Parc naturel régional du Morvan, à Saint-Brisson, a eu lieu un atelier de sensibilisation et d'échanges de pratiques autour des écogestes et des équipements économies en énergie.

Cet atelier, organisé en partenariat avec Gîtes de France, a réuni 15 propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes.

Conseils lecture



Publication du Syndicat des Énergies Renouvelables
22 septembre 2025

[Lire la publication](#)

Questions-Réponses Les matériaux dans la transition énergétique

Définitions claires, chiffres-clés, graphiques explicatifs, cartes et tableaux synthétiques permettent d'y voir plus clair sur les enjeux liés aux matériaux, dont métaux critiques et terres rares, dans la transition énergétique.

Des solutions y sont également exposées, telles que l'éco-conception des énergies renouvelables, le renforcement du recyclage des métaux critiques, une meilleure connaissance sur les chaînes d'approvisionnement et leur diversification, la sobriété, et la pédagogie. Un accent particulier est mis sur la mobilité douce et collective, en raison de la place des véhicules électriques dans les besoins en matériaux notamment en lithium et terres rares.

[J'adhère à B.E.R.](#)

Je m'abonne à la newsletter de B.E.R.
Je consulte les précédentes newsletters.

Plus d'informations sur nos activités

www.ber.asso.fr

Association Bourgogne Energies
Renouvelables
contact@ber.asso.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

© 2025 B.E.R.